



Pour une demande d'appl on me demande mes employeurs depuis 2010

Par **malboro**, le **26/11/2013** à **20:56**

Bonjour, je suis au chômage depuis janvier 2013, je viens d'aller à la CAF pour faire une demande d'appl, car sur internet on me disait que je n'y avais pas le droit, je suis allée donc à la CAF, car je suis dans une situation très précaire, avec 800 euros d'are et 504 euros de loyer je suis au bout du rouleau comme on dit, la personne m'a demandé de faire une attestation sur l'honneur sur mes employeurs depuis 2010, sachant qu'ils ont toutes mes déclarations d'impôts. Ma question : ont-ils le droit sachant que sur internet on demande les revenus de 2011 et nous sommes en 2013 bientôt 2014. Merci pour votre réponse.

Par **alterego**, le **26/11/2013** à **21:23**

Bonjour, Vous avez besoin de la CAF ou vous n'en avez pas besoin. Vous en avez besoin, répondez à sa demande et produisez les pièces nécessaires au traitement de votre dossier, Bien sûr qu'elle a le droit de demander telle ou telle information ou tel et tel document, demande logique à moins que le candidat à l'allocation n'ait quelque chose à cacher. Ce qui ne semble pas être votre cas puisque vous laissez comprendre que vous êtes à jour de vos obligations fiscales. Oui, il y a un décalage d'une année quant aux droits par rapports à l'année des revenus prise en compte, aussi surprenant que cela puisse paraître. Plus vite vous répondez, plus vite vous bénéficierez de votre droit à l'allocation. Cordialement